

Conditions Générales de Vente pour l'attestation de conformité

Applicables à compter du 01/01/2026

1 – Préambule

Volkswagen Group France, Société par Actions Simplifiée au capital de 198 502 510 euros, 11 avenue de Boursonne, 02600 Villers-Cotterêts Cedex France, immatriculée au RCS de Soissons sous le numéro 832 277 370 propose sur le site internet de ses marques d'accéder à un service de délivrance d'attestation d'identification permettant l'importation (immatriculation en France) du véhicule. Ce sont des documents officiels du constructeur, édités sur du papier sécurisé, et qui peuvent être authentifiés par les autorités françaises en charge de l'homologation et de l'immatriculation des véhicules à moteur.

Préalablement à toute commande, le Client s'engage à prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») et à ne procéder à une demande en ligne que s'il les accepte sans réserve.

2– Description du produit, tarif et parcours de commande pour des documents liés à l'import : l'attestation de conformité

2.1. Produit

Volkswagen Group France délivre des attestations de conformité afin de permettre l'immatriculation en France des véhicules en provenance de l'étranger.

2.2. Tarif

L'attestation de conformité est facturée au prix de 200 Euros TTC.

Le paiement doit intervenir avant tout traitement de la commande par VGF. Tout dossier incomplet ne pourra pas faire l'objet d'un traitement (voir article 2.3).

2.3. Parcours de commande et document à fournir

Volkswagen Group France a établi un questionnaire permettant au Client de transmettre une demande complète.

Ce questionnaire est disponible sur simple demande auprès du Centre de Contact Homologation (CCH) de Volkswagen Group France (homologation.import@volkswagengroup.fr / **03.23.73.81.77**) ainsi que sur les sites internet des marques de Volkswagen Group France.

Les documents et informations suivantes doivent être envoyés :

1. Nom, Prénom et adresse postale
2. Questionnaire dûment complété en intégralité (disponible sur le site internet de la marque).
3. Preuve de propriété du véhicule :
 - Pour un véhicule usagé, une copie du certificat d'immatriculation du pays d'origine complet et lisible
 - Pour un véhicule neuf, une copie de la facture d'achat du véhicule à votre nom
4. Preuve du règlement : copie de l'avis de virement bancaire (voir article 2.4)
5. Photo ou copie de la vignette autocollante (liste des codes équipements) se trouvant à la première page du carnet d'entretien, si vous l'avez.

À titre d'information, le délai moyen de traitement des demandes d'attestation est d'environ 3 semaines à réception des documents complets.

Le traitement d'une demande d'importation ne pourra démarrer qu'à réception du questionnaire client, renseigné de manière exacte et complète, ainsi que de l'ensemble des justificatifs demandés dans le questionnaire. Tout questionnaire incomplet vous sera retourné pour compléments d'informations.

Les documents doivent nous être envoyés par email à : homologation.import@volkswagengroup.fr

Ou bien, dans le cas où le client ne dispose pas d'une messagerie, par courrier postal :

VOLKSWAGEN Group France
Relations Clients Homologation
BP 62
02601 VILLERS-COTTERETS CEDEX

2.4 Paiement de la Commande

Aucune Commande ne sera traitée par Volkswagen Group France sans paiement préalable.

Le règlement est à effectuer par virement bancaire exclusivement, sur le compte de VOLKSWAGEN Bank France. Aucun autre mode de règlement n'est accepté.